
DECRET N° 2015/596 / DU 22 DEC 2015
portant nomination du Secrétaire Général de la Délégation
Générale à la Sûreté Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 96/034 du 1^{er} mars 1996 portant création d'une Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale ;
- Vu** le décret n° 2012/540 du 19 novembre 2012 portant organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **BAYA Dominique**, Commissaire Divisionnaire, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 22 DEC 2015

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

